



Dossier du BHI N° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE 41/2014
27 mai 2014

**PREPARATION DE LA 1^{ère} SESSION DU SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES
COMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE**

(NCSR)

30 juin - 4 juillet 2014, Londres, Royaume-Uni

Références :

- A. LC de l'OHI 10/2008 du 24 janvier – *Catalogue de cartes en ligne de l'OHI – cartes papier des Etats côtiers recommandées*
- B. LC de l'OHI 54/2013 du 24 septembre – *Rapport de la 59^{ème} session du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI*
- C. LC de l'OHI 28/2014 du 25 mars – *Contribution de l'OHI à l'élaboration d'un code obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires (Code polaire)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé dans la lettre en référence B., la 1^{ère} session du nouveau sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 1) aura lieu du 30 juin au 4 juillet 2014, au siège de l'OMI, à Londres, Royaume-Uni.

2. L'ordre du jour provisoire de NCSR 1 (NCSR 1/1) inclut un nombre significatif d'items présentant un intérêt pour les Etats membres de l'OHI, notamment :

- 3. *Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes*
- 4. *Examen des questions concernant les ECDIS pour l'application des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la Convention SOLAS relatives à leur emploi*
- 5. *Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS*
- 7. *Elaboration de notes de bas de page explicatives se rapportant aux règles V/15, V/18, V/19 et V/27 de la Convention SOLAS*
- 9. *Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation*
- 13. *Examen et modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)*
- 15. *Examen des dispositions relatives à la coordination opérationnelle et technique de services de renseignement sur la sécurité maritime (RSM) et élaboration et examen des documents connexes*
- 23. *Elaboration d'un recueil de règles obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires*

3. Le Comité de direction a soumis ou coparrainé, au nom de l'OHI, des documents relatifs aux items 4, 5, 13 et 15. La liste de ces soumissions est communiquée en Annexe A. En tant que

participant au groupe de correspondance de l'OMI (CG) sur la « e-navigation », le Comité de direction a également contribué au rapport du CG au sous-comité (item 9 de l'ordre du jour).

4. Le Comité de direction regrette que le délai fixé pour la soumission des documents au secrétariat de l'OMI et la mise en ligne tardive sur le site web de l'OMI de différents documents d'intérêt pour l'OHI, n'aient pas permis de disposer de suffisamment de temps pour consulter les Etats membres sur les contributions préparées par le Comité de direction.

5. Le Comité de direction remarque que certaines soumissions (par la suite retirées) à examiner dans le cadre de l'item 3 de l'ordre du jour – *Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes* n'ont apparemment pas fourni les niveaux d'informations demandés par l'OMI quant à l'adéquation de l'état des levés hydrographiques et des cartes marines dans la zone des systèmes d'organisation du trafic proposés. Dans ce contexte, les Etats membres souhaiteront peut être s'assurer auprès de leur administration maritime nationale que celle-ci est pleinement informée des dispositions pertinentes de la note d'orientation sur la préparation de propositions relatives aux systèmes d'organisation du trafic maritime et aux systèmes de comptes rendus de navires (MSC/Circ.1060 telle qu'amendée) et qu'elle sollicite des conseils appropriés avant de faire des propositions de systèmes d'organisation du trafic nouveaux ou amendés. L'extrait concerné de la note d'orientation est joint en Annexe B, à toutes fins utiles.

6. La soumission coordonnée par l'Australie sur le fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS (item 5 de l'ordre du jour - document NCSR 1/5) propose un guide consolidé de l'OMI intitulé « ECDIS - Guide des bonnes pratiques » qui confirme le statut de référence des normes de l'OHI et des services en ligne associés mentionnés dans les circulaires de l'OMI en vigueur.

7. En particulier, la référence au catalogue d'ENC en ligne de l'OHI inclut une référence à la fourniture d'une directive de l'Etat côtier sur les prescriptions en matière de dispositifs de secours au moyen de cartes papier (cf. référence A). Le Comité de direction saisit cette opportunité pour rappeler aux Etats membres de veiller à ce que les informations pertinentes (www.ihp.int > Accueil > ENC et ECDIS > disponibilité des ENC > cartes papier de secours) soient tenues à jour et de fournir les mises à jour appropriées au BHI.

8. En ce qui concerne l'item 23 – *Code polaire*, le Comité de direction n'a pas présenté de nouvelle soumission à ce sujet. Ceci repose sur l'hypothèse que la soumission de l'OHI à la 93^{ème} session du Comité de la sécurité maritime (MSC) dont il est rendu compte à la référence C sera soit approuvée par le MSC soit renvoyée au sous-comité. Les résultats de MSC 93 sont présentés aux Etats membres séparément.

9. Conformément aux accords approuvés par le MSC à sa 92^{ème} session, le sous-comité établira trois groupes de travail et jusqu'à deux groupes de rédaction. Deux groupes de travail peuvent être pertinents pour les activités de l'OHI :

- *GT 2 Groupe de travail sur l'organisation du trafic maritime,*
- *GT 3 Groupe de travail technique.*

10. Il n'y a pas encore d'indication précise quant à la manière dont les travaux des groupes de correspondance de l'OMI sur la « e-navigation », sur le développement du code obligatoire pour les navires exploités dans les eaux polaires et sur l'examen du SMDSM seront respectivement conduits au cours de la session. Le sous-comité peut décider de créer un groupe de rédaction en vue de finaliser le plan d'application de la stratégie en matière d'« e-navigation » et les directives associées. On s'attend à ce qu'une grande partie des travaux soient entrepris en séance plénière et il a déjà été confirmé que des services de traduction seront fournis pour toute la durée des cinq jours.

11. Compte tenu du nombre d'items d'intérêt pour l'OHI, le Comité de direction prévoit que la délégation du BHI à la NCSR 1 comprenne le directeur et l'adjoint aux directeurs qui représentent l'OHI et supervisent les activités de la NCSR et un second adjoint aux directeurs pour faciliter la participation aux réunions qui se tiendront en parallèle à l'appui de l'ordre du jour de la NCSR. La délégation du BHI assurera également la coordination avec les représentants des Etats membres de l'OHI à la NCSR 1 en tant que de besoin.

12. Les Etats membres sont encouragés à entrer en contact avec leurs délégations nationales à la NCSR 1 et à les tenir informées des questions qui présentent un intérêt pour l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO
Directeur

Annexes:

- A. Liste des soumissions à la NCSR 1 soumises ou coparrainées par l'OHI.
- B. Extrait de la note d'orientation sur l'élaboration de propositions concernant les systèmes d'organisation du trafic maritime et les systèmes de comptes rendus de navires (MSC/Circ.1060 telle qu'amendée).

Liste des soumissions à la NCSR 1 soumises ou coparrainées par l'OHI

Item 4 de l'ordre du jour – Examen des questions concernant les ECDIS pour l'application des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la Convention SOLAS relatives à leur emport

NCSR 1/4 – Elaboration et mise en œuvre de normes révisées applicables aux ECDIS

NCSR 1/4/1 - Rapport de l'OHI sur le suivi des questions concernant les ECDIS

Item 5 de l'ordre du jour – Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS

NCSR 1/5 – Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS

Item 13 de l'ordre du jour – Examen et modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

NCSR 1/13/xx – Commentaire sur les rapports du groupe de correspondance

Point 15 de l'ordre du jour – Examen des dispositions relatives à la coordination opérationnelle et technique des services de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et élaboration et examen des documents connexes

NCSR 1/15 – Résultat de la cinquième session du sous-comité de l'OHI sur le Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

NCSR 1/15/1 – Amendements proposés au Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime

Extrait de la note d'orientation sur l'élaboration de propositions concernant les systèmes d'organisation du trafic maritime et les systèmes de comptes rendus de navires (MSC/Circ.1060 telle qu'amendée).

3.4 Considérations liées au trafic

(...)

3.4.2 Le système d'organisation du trafic proposé devrait avoir pour objectif d'assurer le passage des navires en toute sécurité ; il devrait donc inclure les renseignements suivants :

(...)

.3 adéquation de l'état des levés hydrographiques et des cartes marines dans la zone du système d'organisation du trafic proposé.

...Les gouvernements qui ne disposent pas des données hydrographiques nécessaires peuvent, à un stade précoce de l'élaboration du système d'organisation du trafic maritime, demander l'assistance de l'OHI pour obtenir de tels renseignements.

(...)